(Mise à jour) Campagne contre la conduite agressive – du 14 au 17 mai 2025

Written by Shawna Fowler | mai 14, 2025 at 04:00:pm

Mise à jour : le 21 mai 2025, à 11 h 50

Au cours de notre campagne de conduite agressive, les membres de la police de Saint John, en partenariat avec des membres du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, ont délivré un total de 66 contraventions en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick.

La police de Saint John continuera de mener des activités régulières et ciblées d'application des règlements de la circulation dans toute la ville dans le but d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et de sensibiliser les automobilistes au code de la route afin de réduire le nombre de blessures graves et de collisions mortelles.

———————————————————————————————————

Dans le but d'améliorer la sécurité routière et de réduire l'incidence de la

conduite agressive dans notre collectivité, la police de Saint John mènera une fois de plus une campagne sur la conduite agressive entre le 14 et le 17 mai 2025. L'objectif est de décourager les comportements de conduite agressive et de tenir responsables ceux qui mettent les autres en danger.

Par l'éducation et l'application de la loi, les agents de la gestion de la circulation intensifieront leurs efforts pour cibler les comportements de conduite agressive qui mettent en danger d'autres personnes ou des biens, comme les excès de vitesse, les talonnages, les changements de voie dangereux, le non-respect des dispositifs de contrôle de la circulation et la conduite sans la prudence et l'attention voulues.

Saviez-vous que les sanctions pour conduite dangereuse sont plus sévères au Nouveau-Brunswick ?

- Excès de vitesse de 50 à 80 km/h au-dessus de la limite affichée = amende de 500 $, 5 points d'inaptitude et mise en fourrière du véhicule pendant 7 jours.
- Excès de vitesse de 80 km/h ou plus par rapport à la limite affichée = amende de 1 000 $, 6 points d'inaptitude et mise en fourrière du véhicule pendant 30 jours.

N'oubliez pas de:

- Respecter la limite de vitesse
- Faire preuve de patience et minimiser les changements de voie
- Utiliser les clignotants
- Permettre aux autres conducteurs de s'insérer ou de changer de voie
- Éviter les distractions au volant
- Maintenir une distance de suivi suffisante
- Ralentir dans les zones de construction et respecter les panneaux de signalisation.

Ensemble, nous formons une communauté sûre, sécuritaire et saine.

Pour plus d'informations, visitez Saint John Police Force | Ville de Saint John, Nouveau-Brunswick